



# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

## Délibération 2022-054 du 5 avril 2022.

L'an deux mil vingt-deux, le mardi 5 avril à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 28 mars 2022 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes C. DUMORTIER, M. GARIN, C. MEGRET, C. GERARD, R. MAGGIOTTO, B. MERLIN, D. LEGRAND, D. TABARY, A.S. DELAUTTRE, M. BONIFACE,

Mm Ph. LESAGE, J. PALISSE, Y. MEMBRE, B. BRONNIART, D. WERBROUCK, E. DELAMBRE, E. BIANCHIN, G. ALEXANDRE, P. VISENTIN, J. PETIT, F. SELLIER, Ch. LAGNIEZ, L. ANTINORI, J. CAPELLE, E. NAWROCKI, D. BASSEUX, G. TRANNIN, P. WELELE, M. POUILLAUDE, J. L. DESCAMPS, Ch. DAMBRINE, S. DEROUBAY.

Mme D. TABARY, absente et excusée, a été suppléée par M. L. CHATELAIN,  
Mme A.S. DELAUTTRE, absente et excusée, a été suppléée par M. F. CHATELAIN,  
M. Ph. LESAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. LABOURE,  
M. E. BIANCHIN, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DELATTRE,  
M. P. VISENTIN, absent et excusé, a été suppléé par M. A. LESAGE,  
M. J. PETIT, absent et excusé, a été suppléé par M. N. GAMAY,  
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. L. DEMARLE,

Mme B. MERLIN, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE,  
Mme R. MAGGIOTTO, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE,  
Mme Martine BONIFACE, absente et excusée, a donné pouvoir à M. F. FOURNIER,  
M. F. SELLIER, absent et excusé, a donné pouvoir à Mme E. DROMART.

## **Objet : Lecture Publique – Aménagement mobilier de la médiathèque de Bapaume – Demandes de subvention DRAC et Département du Pas de Calais**

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté la compétence de l'intercommunalité dans le domaine de la lecture publique et le projet de construction d'une médiathèque tête du réseau intercommunal constitué autour des six autres bibliothèques du réseau.

Monsieur le Président rappelle l'acquisition du lot n°1 de la résidence Hélène à Bapaume au titre d'une vente en l'état futur d'achèvement et de la maison située au coin de la rue Jean Baptiste LEQUETTE pour permettre de créer l'entrée du futur espace culturel.

Monsieur le Président souligne que ce projet a été soutenu financièrement dans le cadre des travaux de construction par la Direction Régionale des Affaires Culturelles et par le Conseil Départemental du Pas de Calais.

Monsieur le Président précise que la Communauté de Communes Sud Artois est susceptible de bénéficier de nouvelles subventions de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et du Conseil Départemental du Pas de Calais sur l'aménagement et l'équipement mobilier de ce nouvel équipement culturel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver l'aménagement et l'équipement mobilier de la future médiathèque de Bapaume en travaux actuellement ;
- de solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et du Conseil Départemental du Pas de Calais une subvention sur le programme d'investissement envisagé ;
- de prévoir les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération dans le cadre du budget principal de l'intercommunalité au titre de l'exercice 2022 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à la demande de subvention.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage  
et transmission en Préfe*

Le Président,

Le Président,



**Jean-Jacques COTTEL.**

*Jean-Jacques COTTEL.*

**DEL 2022-054 du 5/04/2022**

*Médiathèque de Bapaume*

*Demandes de subvention*

*DRAC et CD 62.*